

Préface

Les secteurs agricoles et agroalimentaires tiennent une place importante dans la plupart des pays, en partie du fait de la nature même des biens et services concernés, qui incluent nombre de produits de première nécessité ayant un impact majeur sur la santé des consommateurs, ainsi que du caractère structurant pour les territoires ruraux. Cette importance s'est vue renforcée au fil des ans, tout d'abord par la reconnaissance progressive des enjeux environnementaux, mais aussi par la répétition de crises sanitaires et, plus récemment, par les ondes de choc liées aux conflits telles que la guerre russo-ukrainienne.

Par ailleurs, l'organisation de ces secteurs fait souvent l'objet de réglementations spécifiques, visant à gérer les difficultés auxquelles font face leurs acteurs : aléas climatiques, cycles de production parfois longs, atomisation des producteurs face à des secteurs plus concentrés en amont (engrais, pesticides, etc.) comme en aval (transformation et distribution) ; à ces difficultés bien connues de longue date sont venus s'ajouter des objectifs renforcés en matière de contrôle sanitaire, d'environnement et, plus récemment, d'indépendance alimentaire.

Ceci explique que, dès le début de la construction européenne, un chapitre spécifique a été consacré à une politique agricole commune (PAC), posant des principes sensiblement différents de ceux régissant la plupart des autres secteurs d'activité du marché unique. Cette PAC a depuis été révisée, avec l'objectif affiché de rapprocher le fonctionnement de ses secteurs du régime général ; les difficultés intrinsèques déjà mentionnées ci-dessus ont toutefois engendré une volatilité des prix jugée excessive (voir par exemple la crise du lait de 2009), ce qui, en retour, a conduit à réintroduire des aménagements spécifiques.

De même, en France, le législateur a depuis longtemps reconnu le rôle des organisations professionnelles (lois de 1964 sur les organisations de producteurs, de 1975 sur les organisations professionnelles, de 2010 sur la modernisation de l'agriculture et de la pêche). De plus, aux règles générales définies par l'ordonnance de 1986 sur la liberté des prix, portant notamment sur les ententes et les abus de position dominante (à l'échelle du « marché pertinent ») ou de dépendance économique (dans le cadre de relations bilatérales), sont venues s'ajouter de nombreuses mesures visant plus spécifiquement à « rééquilibrer » les relations entre producteurs et transformateurs ou distributeurs (lois Royer, Galland, EGalim 1 et 2, etc.). La fréquence des réformes et les manifestations récurrentes des agriculteurs suggèrent que le bon point d'équilibre n'a pas encore été trouvé.

Une des clés des réformes les plus récentes est de renforcer le rôle de la contractualisation. L'idée est de gérer les risques en s'appuyant sur des contrats pluriannuels, de lutter contre l'opacité et les comportements opportunistes en mettant par écrit les engagements des parties prenantes (en matière de prix et de volumes,

mais aussi de cahiers des charges). Toutefois, l'apport de cette contractualisation dépend du contexte juridique et social dans lequel elle s'inscrit, et de la nature des problèmes économiques auxquels elle est censée répondre. C'est ce qui fait tout l'intérêt de ce passionnant ouvrage, qui précisément rassemble, en les croisant, éclairages juridique, sociologique et économique.

La première partie illustre l'importance de ce croisement. Un premier chapitre consacré au droit met en exergue l'interaction entre droit national et européen, règles générales et spécifiques, libre concurrence et réglementation, tout en explicitant les principes juridiques sous-jacents. Il souligne notamment comment certaines crises et la volonté de rééquilibrer le rapport des forces en présence ont conduit à ajuster le processus de libéralisation et à donner un rôle accru aux organisations de producteurs dans le cadre de négociations collectives sur les termes des contrats. Il montre également comment le cadre juridique s'est développé pour répondre à des besoins spécifiques tels que l'épuisement de la ressource halieutique, la préservation des forêts, la périssabilité des produits d'élevage ou la qualité des semences.

Un second chapitre expose les concepts économiques se trouvant au cœur des enjeux contractuels, tels que le rôle de l'engagement (à faire ceci, à ne pas faire cela), l'importance des frictions informationnelles ou les incitations des parties contractantes. Il décrypte les problèmes de coordination auxquels sont confrontés les différents acteurs d'une filière, tels que la multiplication des marges ou le risque de comportement opportuniste, mais montre également comment certaines clauses contractuelles (comme l'exclusivité) peuvent conduire à créer ou à renforcer un état de dépendance économique. Enfin, ce chapitre souligne les limites de la contractualisation formelle et l'interaction entre celle-ci et les contrats implicites ou informels établis grâce à une interaction répétée.

Ce dernier point est souligné également par un troisième chapitre apportant l'éclairage sociologique, qui met en lumière l'importance des relations de long terme et le caractère dynamique des engagements pris. Ce chapitre nous rappelle en premier lieu que, si le contrat est source endogène de normativité, celle-ci prend place dans un environnement exogène, caractérisé notamment par un cadre juridique et institutionnel, mais aussi par des normes sociales et culturelles (comme l'attitude à l'égard des organismes génétiquement modifiés ou du commerce des animaux), qui affectent tant la conception des contrats que leur réalisation. Ce chapitre souligne également qu'un contrat ne vise pas seulement à définir un échange de biens ou de services, mais aussi à orienter les comportements attendus des parties contractantes. Il nous rappelle enfin le rôle de la matérialité des contrats, qui résonne avec l'évolution du cadre institutionnel visant à lutter contre l'absence de celle-ci.

La seconde partie met en lumière la diversité des difficultés rencontrées par les acteurs des différentes filières et les approches adoptées pour y faire face.

Au sein des secteurs de l'élevage, par exemple, les producteurs de lait sont peu soumis aux aléas portant sur le prix des intrants, car ceux-ci sont en partie produits par leurs exploitations, mais font face à de longs cycles de production et sont extrêmement dépendants de leur collecteur, du fait de la périssabilité et de la pondérosité de leur produit. Cela a conduit cette filière à privilégier des contrats dits « de commercialisation », visant avant tout à sécuriser les débouchés ; cela a également conduit les pouvoirs publics à autoriser les producteurs à s'unir face

aux transformateurs, *via* des négociations collectives au sein des organisations de producteurs ou par l'adoption de contrats-cadres. *A contrario*, la filière avicole bénéficie de cycles de production beaucoup plus courts, mais fait face à d'importantes fluctuations de la demande et à une plus grande technicité des intrants. Cela a conduit la filière à utiliser des contrats dits « de production », voire d'« intégration », où les opérateurs, plutôt que les éleveurs, contrôlent une part importante des décisions et assument également une plus grande part des risques. L'étude des différentes filières d'élevage montre toutefois que l'impact des mesures visant à rééquilibrer le rapport des forces en présence n'a eu jusqu'à présent qu'un effet limité.

Une semblable diversité s'observe au sein des filières des grandes cultures (céréales, oléagineux, etc.), où les contrats de production semblent réservés à des cultures ciblées, caractérisées notamment par des volumes plus faibles. La priorité ici porte sur la réduction des coûts de production, en exploitant par exemple des économies d'échelle afin d'améliorer la rentabilité des équipements, mais aussi sur la réduction des coûts de transaction, en adoptant par exemple des mécanismes de détermination des prix. Des efforts sont par ailleurs faits pour encourager les investissements non seulement matériels, mais aussi immatériels (formation du personnel, conseil technique, etc.).

Des priorités bien différentes apparaissent dans d'autres filières. Ainsi du rôle de la recherche dans les semences, visant à créer de nouvelles variétés et à maintenir une production de qualité, ou de la nécessité de préserver la ressource halieutique, dans un contexte marqué par l'adoption de quotas et le développement de l'aquaculture. Par ailleurs, l'exemple de la filière bois nous permet de croiser à nouveau regards juridique, sociologique et économique, en fournissant un exemple de transition d'un mode d'échange basé sur des enchères (mécanisme transparent et apparemment équitable, mais également sujet à des comportements d'entente, tant au sein des acheteurs qu'entre acheteurs et agents chargés de l'organisation de ces enchères) à un mode de contractualisation de gré à gré. Une telle transition, qui bouscule les habitudes et rebat les cartes, fournit une mine d'observations passionnantes.

Patrick Rey
Professeur d'économie, Toulouse School of Economics